

Image not found or type unknown



Divorce et carte de résident

Par **narima**, le **28/03/2011** à **13:47**

BonjourrrrrnUne amie russe détentrice d'une carte de résident de 10 ans et son mari français sont en train de se séparer.rnIls sont mariés depuis **plus de 4 ans révolus**.rrnSelon l'extrait du "Droit pour Tous" - 2008, la loi dit :rrn"le titre de séjour peut vous être retiré [...] si vous êtes conjoint de français, en cas de rupture de la vie familiale **dans les 4 ans** qui suivent le mariage."rrnPouvez-vous me confirmer que la loi n'a pas changé et qu'elle ne risque pas d'être inquiété pour sa carte de résidente ?rrnBien cordialement merci